

SEP 17 1975

GRANDES LIGNES DE L'EXPOSE DE MONSIEUR CLAUDE CHEYSSON,
MEMBRE DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES,
AU COLLOQUE DE TUNIS, SUR LES RELATIONS ENTRE L'EUROPE
ET LE MONDE ARABE - 8 SEPTEMBRE 1975

Je remercie les organisateurs du colloque, le Parti socialiste destourien et la Fondation Friedrich Ebert. Je me félicite de l'extension du colloque aux pays du Machrek, le sujet devant être évoqué au niveau d'ensemble des relations entre le monde arabe et l'Europe, et même dans le cadre plus général des relations entre Europe et tiers monde.

1. Le nouvel ordre économique. Les revendications actuelles des 77 posent justement les problèmes dans le cadre de l'ordre économique qui prévaut au niveau mondial. De même qu'au 19^{me} siècle, dans le cadre de la nouvelle société industrielle, les travailleurs revendiquaient la participation à l'organisation et au profit de l'ordre économique national, les nations prolétaires qui, jusqu'à présent, ont été considérées comme des fournisseurs de l'ordre mondial, entendent devenir des partenaires à part entière et avoir une juste part des profits.

C'est une demande fondamentale. Elle présente un intérêt particulier pour les organisateurs du colloque de Tunis, parti socialiste et forces syndicales. Elle peut être, pour les uns et les autres, une source de progrès; à l'origine de l'organisation socialiste et des regroupements syndicaux, il ne faut pas oublier, en effet, qu'a figuré la volonté de coalition et de revendication des travailleurs dans les sociétés nationales à la fin du 19^{me} et au début du 20^{me} siècle.

A la faveur de cette réorientation essentielle, l'aide que les pays industrialisés peuvent et doivent apporter au développement des pays du tiers monde apparaît dans toute sa dimension. Il ne s'agit pas seulement d'une assistance financière, transposition au niveau mondial de la charité. Dans une volonté systématique et organisée de solidarité, il convient en outre de donner aux économies des pvd leurs meilleures chances de progrès, en permettant à certaines parties de ces économies de s'intégrer dans des ensembles plus vastes et de connaître ainsi leur plein développement.

2. A travers la Méditerranée, l'établissement de telles relations a une importance particulièrement grande. La proximité géographique, la multiplicité des liens historiques, culturels et humains y incitent. La lourde dépendance des économies européennes par rapport à leurs importations des pvd, en particulier des pays sud-méditerranéens, d'une manière plus limitée par rapport à leurs exportations vers les marchés en pleine croissance, doit normalement faire des Européens des partenaires irremplaçables pour les pays arabes et autres pays du sud de la Méditerranée, dans la mesure où cette dépendance fait d'eux des partenaires sûrs, prêts à accepter des modifications structurelles, des sacrifices d'ordre interne pour consolider leurs relations économiques avec leurs voisins du sud.

./.

Inversement, l'Europe dispose d'un capital technologique, humain, culturel, dont la mobilisation doit représenter un atout pour le développement économique des pays arabes, tandis que l'accès au plus grand marché commercial du monde doit, s'il est élargi, organisé au mieux, permettre l'amélioration de la balance des paiements des pays arabes les moins bien dotés en ressources naturelles, donner la dimension nécessaire à des entreprises modernes de toutes natures et leur assurer une haute rentabilité capable d'attirer les investissements.

Mais, à l'arrière plan du développement de ces relations économiques intimes et multiples, se profile une inspiration politique déterminante. Les uns et les autres veulent confirmer leur indépendance, rejeter toute forme d'intervention extérieure, consolider la paix dans une claire conscience de la contagion des menaces. Enfin, nous savons que les efforts de coopération entre les deux rives de la Méditerranée sont de nature à faciliter les efforts de coopération régionale auxquels nous sommes attachés de part et d'autre de la mer qui nous unit.

3. Les cadres du dialogue et de la coopération. Cette volonté de coopération, devant être fondamentale, s'exprimera dans tous les cas possibles. Elle se développe au niveau bilatéral, entre Etats du nord et du sud de la Méditerranée, ainsi qu'entre Etats et entreprises. Elle doit s'inscrire dans les accords conclus, négociés et à négocier entre la Communauté et les pays arabes. Elle est reconnue et affirmée dans le dialogue euro-arabe. Dialogue euro-arabe et politique communautaire vis-à-vis des pays arabes pris individuellement sont donc complémentaires et de même nature. L'inspiration politique a été reconnue dès avant l'ouverture du dialogue par la délégation arabe à Dublin en décembre 1973, par le Président de la Communauté à la réunion de Paris en juillet 1974, par le memorandum conjoint adopté au Caire en juin 1975, par le communiqué final de la réunion euro-arabe de Rome en juillet 1975.

Les motivations de ces relations particulières donnent immédiatement les têtes de chapitres de la coopération, illustrées par les six commissions techniques du dialogue euro-arabe et que l'on retrouve dans les accords intervenus ou à intervenir entre la Communauté et la moitié des pays de la Ligue arabe.

La convention de Lomé, signée entre la Communauté et 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, intéresse trois pays de la Ligue arabe. Comme le déclare fièrement son préambule, elle constitue "un nouveau modèle de relations entre états développés et états en voie de développement vers un ordre économique plus juste et plus équilibré". Elle conjugue une aide financière, caractérisée par le plus haut degré de libéralité connu dans le monde et par la souplesse de son intervention, avec l'accès illimité en toute franchise des produits de base et manufacturés des pays signataires; pour obtenir le plus large passage possible à travers cette porte ouverte vers le Marché commun européen, aide est donnée systématiquement à la promotion commerciale, au développement industriel, ..., la coopération est organisée avec les forces économiques prévalant dans la Communauté, une garantie contre les mauvaises années est accordée - sous forme de dons aux plus démunis et sous forme de prêts sans intérêt de longue durée aux autres -, assurant que les revenus

d'exportation de chacun des grands produits ne sauraient baisser d'une année sur l'autre. Enfin, le front commun des 46 pays leur donne une juste fierté, une réelle autorité en face de l'Europe; l'unité africaine a trouvé dans cette convention un de ses brillants modes d'expression.

Les négociations avec les pays du Maghreb et du Machrek doivent conduire à des accords inspirés du même esprit. Ils seront moins complets. En particulier, ils seront conclus séparément avec chacun des pays - qui retrouvent leur unité face à l'Europe au sein de la Ligue arabe, partenaire de la Communauté des Neuf dans le dialogue euro-arabe.

4. La réalité de la coopération. Une telle approche des problèmes du développement est si nouvelle qu'il est encore impossible d'en mesurer la portée. Néanmoins, dès maintenant, il apparaît clairement que ces éléments d'intégration entre les économies constituent le plus grand encouragement à une nouvelle division du travail; les déclarations faites dans le cadre du dialogue euro-arabe et des négociations de Lomé l'ont d'ailleurs souligné et il y a longtemps que les responsables tunisiens le rappellent.

Vue de l'intérieur de l'Europe, cette évolution - que la Commission européenne note avec satisfaction - a des conséquences structurelles importantes. Certaines productions européennes sont menacées, devront être - il faut avoir le courage de le dire - arrêtées dans leur essor, voire réduites. C'est un des aspects importants du caractère particulier des relations que l'Europe doit être prête à consentir avec les pays en question. A vouloir l'ignorer, on aboutit aux situations tendues que nous connaissons à l'heure actuelle en raison de la concurrence des productions agricoles du nord et du sud de la Méditerranée, alors qu'un examen même rapide des potentiels de production agricole dans l'aire méditerranéenne montre des possibilités remarquables de développement de certaines productions pour remplacer des importations provenant de l'extérieur du monde euro-arabe.

Ces problèmes doivent être considérés avec courage et résolution, assez longtemps à l'avance pour que de part et d'autre une planification soit possible dans les développements. La réussite des négociations Maghreb-CEE constituera un test à cet égard.

5. Les forces politiques des pays sont donc directement concernées.

Tant que l'aide au développement n'était qu'un exercice financier, on pouvait considérer la politique de coopération avec le tiers monde comme marginale par rapport aux autres politiques des pays industrialisés. Dans la mesure où chaque secteur de notre activité devra, demain, être conjugué avec les contraintes, mais aussi avec les possibilités nouvelles, relevant de nos rapports particuliers avec des pays en voie de développement, ce sont tous les éléments représentatifs de nos peuples qui doivent être associés à l'élaboration puis à l'application d'une politique devenue centrale.

Les Parlements et les partis politiques doivent donc en discuter directement entre eux, afin de donner les orientations souhaitables aux exécutifs. Il est bon que, dans les accords entre la Communauté et les pays

d'Afrique et du Proche-Orient, soient prévues des rencontres régulières entre parlementaires; on ne doit pas s'étonner qu'une Association parlementaire euro-arabe ait pu dès sa création faire preuve d'une grande sensibilité vis-à-vis des problèmes qui intéressent les Arabes (cf. réunion de Damas de septembre 1974).

Compte tenu de l'importance en Europe des opérateurs de toute nature dans la vie économique (sur le plan de l'agriculture, de l'industrie, de la banque et des services), la coopération devra les mettre directement en présence avec les responsables économiques, de caractère public généralement, dans les pays avec lesquels nous sommes associés.

6. Les syndicats, enfin, ont un rôle de premier plan à jouer dans une telle construction.

L'évolution profonde des mentalités, des structures, en bref de l'ordre économique les concerne au premier chef.

Les intérêts des travailleurs qu'ils représentent doivent être pris en considération à tout moment. Il ne convient pas que les évolutions se fassent au profit de quelques grandes entreprises, voire de quelques gouvernements, alors que les travailleurs feraient les sacrifices.

Enfin, les syndicats européens ne peuvent pas être indifférents à la place des travailleurs des pays en voie de développement, du secteur agricole comme du secteur industriel, dans les développements remarquables que l'on peut attendre d'une telle coopération.

Dès 1970, au niveau européen, la Confédération européenne des syndicats libres et la Confédération mondiale du travail ont pris leurs responsabilités avec un grand courage et une grande lucidité. Après avoir souligné qu'il convenait d'avoir une "stratégie globale du développement" et d'assurer la "solidarité effective entre travailleurs des pays industrialisés et des pays en voie de développement", les représentants syndicaux se sont résolument prononcés pour une meilleure division du travail, pour une rémunération juste des produits de ce travail dans les pays en voie de développement.

Depuis lors, les prises de position et les contacts se sont multipliés grâce à la Confédération européenne des syndicats. Celle-ci a rencontré les pays ACP, la Commission européenne a renouvelé les résolutions favorables à l'évolution qui vient d'être dessinée. Dans un remarquable document d'octobre 1974, elle a marqué son intérêt pour le développement des échanges commerciaux, la stabilisation des recettes d'exportations, sa sympathie particulière pour les pays les plus affectés par la crise; elle a recommandé la coopération industrielle tout en mettant en garde contre l'action des sociétés multinationales. Elle a offert et revendiqué une participation à la définition des actions de formation, notamment dans les milieux des travailleurs et dans les milieux syndicaux des pays, ainsi que dans l'examen d'ensemble du développement de ces politiques.

La Commission européenne est heureuse de cette attitude et compte poursuivre et encourager une coopération aussi étroite et structurée que possible avec ces représentants de 37 millions de travailleurs européens, ainsi qu'entre eux et les pays auxquels elle est associée.

7. Conclusion. Un examen rapide de l'évolution qui doit nécessairement avoir lieu dans l'avenir proche entre l'Europe et les pvd du sud a montré qu'il s'agissait d'un problème global et non de la juxtaposition d'actions distinctes considérées séparément. Il a en conséquence mis en lumière la responsabilité des représentants authentiques des forces politiques, économiques et sociales.

Il convient donc de se féliciter qu'un colloque de cette nature soit organisé par :

- le Parti socialiste destourien en présence de représentants d'autres partis socialistes - car il est souhaitable que les partis politiques prennent clairement position sur les problèmes fondamentaux qui se posent et ceci semble s'inscrire dans la vocation normale des tenants du socialisme -;
- et par la Fédération Friedrich Ebert, dont la Commission connaît et admire l'oeuvre remarquable de formation, de consolidation et d'inspiration du mouvement syndical dans le tiers monde - car il est essentiel que les syndicats soient au centre des réflexions et des réalisations dans nos pays européens dès maintenant, dans les pvd dès que possible.

Il est excellent enfin que cette réunion ait lieu à Tunis, car les dirigeants tunisiens ont été parmi les premiers à mettre en évidence la valeur de contrats de progrès entre Europe et pays arabes, car la coopération entre Communauté et pays du Maghreb doit avoir un caractère exemplaire compte tenu du passé, de l'intensité des relations économiques, culturelles, humaines, de la volonté des Gouvernements d'Alger, Rabat et Tunis.